

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020
Affiché à la porte de la Mairie le 10 Mars 2020

Etaient présents :

MM FLORIN, DUFOUR, GUERNUT, LEFEBVRE, SENECHAL, WATBOT,
VICTORIEN, MARTIN, GAUDEFROY
MMES MORELLE, LENGOWSKI, BRUXELLE, LAUGIER, TARGY, GABRIEL

Etait absent et excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur LEFEBVRE

Ordre du jour :

- Informations et Communications du Maire
- Adoption Compte-Rendu Session du 21 Janvier 2020
- Compte-Rendu 5^{ème} Commission Fêtes et Cérémonies
- Compte-Rendu 4^{ème} Commission Education – Action Culturelle – Médiathèque

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Convention ADICA – Réserve Incendie – Constitution Dossiers de subvention
- N°2 – Subventions Communales 2020
- N°3 – Salle polyvalente – Tarifs Complémentaires
- N°4 – Indemnité de Conseil – Comptable du Trésor – Année 2019
- Questions diverses
- Remise de la Médaille d'Honneur de la Commune de Condren à
 - Madame Martine LENGOWSKI Conseiller Municipal
 - Monsieur Pierre VICTORIEN Conseiller Municipal
 - Monsieur Claude WATBOT Conseiller Municipal

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 17 heures par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour est repris ci-dessus.

Monsieur le Maire a tenu à remercier l'ensemble des collègues réunis cet après-midi au complet pour la dernière session de Conseil de ce mandat 2014 – 2020 et pour honorer trois des nôtres qui ont manifesté le désir de ne plus se présenter aux prochaines élections municipales.

I. Communications et Informations du Maire

A. Magasin LIDL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la demande d'extension du magasin LIDL avait reçu l'avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Cet avis favorable n'a fait l'objet d'aucun recours en Commission Nationale.

Rien ne s'oppose désormais à la délivrance du permis de construire.
Bonne note est prise.

B. Ballastières – Carrière des " Aulnes "

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande d'ouverture d'une carrière dans le secteur des " Aulnes ", présentée par C.B.P, a été adoptée par la Commission Départementale des Carrières lors de la réunion du 11 Février.

Il précise que cette autorisation a été assortie du respect de certaines prescriptions et que la surface exploitable a été réduite par rapport au projet initial.

Il rappelle également que les observations formulées par le Conseil Municipal ont toutes été reprises dans les avis des instances consultées.

Rien ne devrait s'opposer désormais à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'ouverture de cette carrière sur le site des " Aulnes " de Condren.

C. Recours Commune de Condren / Agence de l'eau Seine/Normandie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suivant délibération du Conseil une requête avait été déposée auprès du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE en date du 06 Février 2019 ; requête contre l'Agence de l'Eau Seine/Normandie relative à la demande de reversement d'une taxe de pollution.

Par ordonnance du 11 Février 2020 le Président de la 6^{ème} Chambre du Tribunal vient d'arrêter la clôture de l'instruction de ce recours au 11 Mars Prochain à 12 heures.

Bonne note est prise.

D. Transfert Service de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions contenues dans la loi " NOTre " la compétence de l'eau a été transférée à la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère à effet du 01 Janvier 2020.

Il fait part au Conseil des inconvénients rencontrés avec la mise en place de la nouvelle structure intercommunale qui est loin de donner satisfaction tant aux élus qu'aux usagers et abonnés.

Une intervention sera faite car il n'est pas supportable que les élus ne puissent plus être les seuls intervenants entre la population et les services concernés et ce, directement, sans être obligés d'avoir recours à des intermédiaires.

Accord de l'Assemblée.

E. Monument aux Morts

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de précédentes réunions le projet de remise en état de notre " Monument aux Morts " avait été envisagé et que les demandes de subventions ont été déposées à ce titre.

Ce dossier est maintenant " ficelé " et donne le financement à ce projet.

Montant estimatif des travaux : 7.000 €

Subventions obtenues :

- Office des Anciens Combattants : 712,00 €
- Souvenir Français : 500,00 €
- Fonds de concours CACTLF : 1.222,48 €
- Conseil Régional : 1.607,10 €

soit un total : 4.041,58 € représentant 58 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient pouvoir désormais être mis en chantier très prochainement.

Bonne note est prise.

F. Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que les opérations comptables afférentes à l'exercice budgétaire 2019 sont désormais achevées.

Il communique aux élus les précisions données de ces résultats en dépenses de fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement 2014 = 835.732,43 €
- Dépenses de fonctionnement 2019 = 637.705,07 €

soit une économie annuelle de 23,70 %

Quant aux excédents budgétaires ils sont passés de 2018 à 2019 de :

- 2018 = 117.434,04 €
- 2019 = 171.392,72 €

Le Conseil Municipal prend note avec satisfaction de ces résultats financiers.

Le Compte Administratif 2019 et le Budget Primitif 2020 seront soumis à l'Assemblée après les élections Municipales de Mars Prochain.

Bonne note est prise avec satisfaction.

G. Elections municipales du 15 Mars Prochain

Le Conseil Municipal arrête le tableau des tours de service au bureau de vote du Dimanche 15 Mars Prochain.

Ce tableau sera affiché et transmis aux élus.

Accord de l'Assemblée.

II. Adoption du Compte-Rendu de la Session Ordinaire du 21 Janvier 2020

Le Compte-Rendu de la séance ordinaire du 21 Janvier 2020 dont le Secrétaire de Séance était Monsieur Philippe GAUDEFROY est adopté à l'unanimité.

III. Compte-Rendu de la 5^{ème} Commission Fêtes et Cérémonies du 14 Février 2020

Ce Compte-Rendu est présenté par Monsieur Daniel GUERNUT Adjoint Délégué.

Après échange de vues ce compte-rendu est adopté.
Certaines questions seront à revoir lors d'une prochaine réunion après mises au point.

Le tableau des subventions 2020 aux Associations locales sera arrêté lors de la lecture des projets de délibération.

Bonne note est prise.

IV. Compte-Rendu de la 4^{ème} Commission Education, Action-Culturelle, Médiathèque du 17 Février 2020

Ce compte-rendu est présenté par Monsieur Jean-Paul DUFOUR Adjoint Délégué.

Aire de jeux à l'école

Sur proposition de la Commission la solution retenue par le Conseil consiste au remplacement et à la mise aux normes de cet équipement ludique. Montant des travaux = 19.619,00 € HT.

Un dossier de demande de subvention sera déposé en vue de son financement.

Bonne note est prise.

L'attention de la Commission, sera, après les élections municipales, de nouveau appelée sur la question posée par la vitesse de circulation des véhicules Chaussée Brunehaut et en particulier aux abords de l'école.

Il est rappelé que ces travaux peuvent faire l'objet de subvention au titre " des Amendes de Police ".

Dossier à reconsidérer en priorité.

Accord de l'Assemblée.

V. Remise des Médailles d'Honneur de la Commune de Condren

Avant de passer à l'examen des projets de délibérations, Monsieur le Maire a tenu à préciser qu'il entendait, ce soir, mettre à l'honneur trois de nos collègues qui n'ont pas souhaité se représenter aux prochaines élections municipales et ce, pour des raisons personnelles bien compréhensibles.

Sont à l'honneur :

- Madame Martine LENGOWSKI, Conseillère Municipale depuis 14 ans et Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.
- Monsieur Pierre VICTORIEN, Conseiller Municipal depuis 6 ans et également Membre du Centre Communal d'Action Sociale.
- Monsieur Claude WATBOT, Conseiller Municipal depuis 6 ans.

Les médailles de la Commune sont successivement remises par Monsieur DUFOUR, Madame MORELLE, Monsieur GUERNUT.

Applaudissements de l'Assemblée.

VI. Projets de délibérations

N°1 – Convention ADICA – Réserve Incendie – Constitution Dossiers de subvention

OBJET : CONSTITUTION POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE

Convention pour Assistance Technique et Administrative
Bâche Incendie N°ASS / 2019-144

Concernant le marché cité en objet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA ;
- **DE NOMMER** le Maire représentant du pouvoir adjudicateur ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T, comme le prévoit l'article 1 2122.21.1 du code des collectivités territoriales ;
- **D'ENGAGER** une passation du marché selon la procédure adaptée conformément aux articles R2123-1 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et L2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- que l'appel public à la concurrence sera formalisé :
 - pour un marché **inférieur à 40 000 € HT** par :
 - une annonce publiée et affiché en mairie ;
 - un envoi de dossier de consultation (ou une publication du dossier de consultation sur le Profil acheteur de la commune) ;
 - pour un marché **supérieur à 40 000 € HT** par :
 - une annonce publiée et affichée en mairie ;
 - une publication du dossier de consultation sur le Profil Acheteur de la commune ;
- que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Avis favorable

N°2 – Subventions Communales 2020

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Fêtes et Cérémonies en date du 14 février 2020,

1. **FIXE** les subventions 2020 comme suit :

		POUR	CONTRE	ABSENT°
• Amicale des Chasseurs Condriinois	110,00 €	13	0	0
• Sporting Club de Condren	275,00 €	15	0	0
• Karaté Club de Condren / Viry	250,00 €	15	0	0
• Union des Anciens Combattants	220,00 €	13	0	0
• Country Aisne Spirit	330,00 €	14	0	0
• Condren Solidarité Fêtes	7.000,00 €	13	0	0
• Condren Solidarité Social	3.000,00 €	13	0	0
• Don du Sang	165,00 €	15	0	0
• Alcool écoute joie et santé	100,00 €	15	0	0

• Souvenir Français	150,00 €	15	0	0
• Pétanque Butte Vouël / Condren	100,00 €	15	0	0
<u>TOTAL</u>	11.700,00 €			

2. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2020 article 6574 pour un montant total de 11.700,00 € (onze mille sept cents euros).
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour le versement de ces subventions.

Accord après modifications

N°3 – Salle polyvalente – Tarifs Complémentaires

Salle Polyvalente – Tarifs Complémentaires

Le Conseil Municipal

Vu ses délibérations antérieures

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des locations de salle.

Après exposé et à l'unanimité des Membres Présents

ADOPTE les modifications suivantes :

- Location de la petite salle = 80 € par jour
- Location de la petite salle + cuisine = 100 € par jour

DIT que ces tarifs complémentaires prendront effet au 01 Mars 2020

DIT que les autres dispositions restent valables.

Avis favorable

N°4 – Indemnité de Conseil – Comptable du Trésor – Année 2019

INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE DU TRESOR- ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 02 Mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté en date du 16 décembre 1983 les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux ont été fixées.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Madame Caty BRIQUET Inspectrice Divisionnaire ayant été nommée à ce poste il convient de régulariser et d'autoriser le versement de cette indemnité au profit de l'intéressée.

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1. **PREND** bonne note du changement de comptable du Trésor
2. **DECIDE** d'allouer à Madame Caty BRIQUET nouveau comptable du Trésor chargée des fonctions du receveur municipal de la Commune de Condren cette indemnité au titre de l'année 2019 soit sur une période de 150 jours
3. **DIT** que l'indemnité de Conseil sera allouée à Madame Caty BRIQUET Inspectrice Divisionnaire
4. **DIT** que l'indemnité brute évaluée à 168,73 € (cent soixante-huit euros soixante-treize centimes) pour la période de gestion de 150 jours sera rattachée aux opérations budgétaires 2020 article 6413
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au versement de cette indemnité de Conseil dont le montant sera rattaché aux opérations budgétaires des exercices correspondants articles 6413

Avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Membres de l'Assemblée.

La séance est levée à 18h15.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur LEFEBVRE Fabrice

Signatures du Conseil Municipal du 25 Février 2020 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Madame LENGOWSKI Martine	Madame GABRIEL Marie-José
Madame LAUGIER Jeannine	Madame BRUXELLE Maryse	Madame TARGY Michelle
Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Monsieur VICTORIEN Pierre	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur LEFEBVRE Fabrice